**Procès-verbal du Conseil municipal du mardi 4 mars 2025**

L’an deux mil vingt-cinq le 4 mars, à 20 h 00, se sont réunis en mairie, les membres du conseil municipal de la **Commune d’AILLON LE JEUNE**,

Sous la présidence de Serge TICHKIEWITCH, Maire

Dûment convoqués le 28 février 2025,

**Présents :** Odile CHALAMEL, Marc FLEURY, Pierre-DamienGALENE, Pascal GINOLLIN, AmandinePAGET, Mathieu SCIASCIA ,Serge TICHKIEWITCH.

**Absents excusés :** Jérôme GINOLLIN (pouvoir à AmandinePAGET)

**Absent :** Céline ROCH EUVRARD

**Secrétaire de séance** : AmandinePAGET

**Assiste à la réunion :** Laetitia ACHARD etChristophe MAREC

Nombre de membres en exercice : 9

Nombre de membres présents : 7 représentés : 1

Quorum : 5

**Ordre du jour :**

Approbation du PV de la séance du 4 février 2025

**Projets de délibérations :**

1. Approbation du Compte Financier Unique (CFU) 2024 : Budget Commune et Budgets annexes : Station-service /Lotissement La Bade

2. Affectations des résultats Budget Commune et Budgets annexes : Station-service/Lotissement La Bade

3. Subvention 2025 : associations

4. Vote du Budget Primitif 2025 : Budget Commune Budget Commune et Budgets annexes : Station-service/Lotissement La Bade

5. Convention de servitudes ENEDIS lotissement de la bade.

**Questions diverses :**

1. Avenant à la convention DSP SEM des Bauges

**Approbation du procès-verbal conseil du 4 février 2025**

* Approuvé à l'unanimité des présents et représentés

**Délibérations**

1. **Approbation du Compte Financier Unique (CFU) 2024 : Budget Commune et Budgets annexes : Station-service /Lotissement La Bade**

Le Conseil Municipal réuni sous la présidence de Monsieur Ginollin Pascal, Premier Adjoint, délibérant sur le compte administratif de l’exercice 2024 dressé par Monsieur Le Maire, après s’être fait présenter le budget primitif, le budget supplémentaire et les décisions modificatives de l’exercice considéré.

**Budget commune**

Le CFU est le nouvel élément comptable se substituant aux comptes administratif et de gestion

Une image contenant texte, capture d’écran, nombre, Police

Le contenu généré par l’IA peut être incorrect.

Ce CFU établit par la DGFIP doit refléter le tableau de comptes que nous tenons et dont un extrait est donné ci-joint, par exemple pour le fonctionnement. Une parfaite correspondance des deux tableaux doit être constatée.

Une image contenant texte, capture d’écran, menu, Police

Le contenu généré par l’IA peut être incorrect.

Et également avec le compte administratif

Une image contenant texte, capture d’écran, Police, nombre

Le contenu généré par l’IA peut être incorrect.

Après en avoir délibéré, Monsieur Le maire n’ayant pas pris part au vote,

le Conseil Municipal :

* APPROUVE le Compte Financier Unique 2024 de la commune d’Aillon Le Jeune,
* DONNE pouvoir à Mr le Maire pour prendre toutes mesures nécessaires à l’exécution de la présente délibération.
* Approuvé à l'unanimité des présents et représentés

**Budget Station-Service**

Une image contenant texte, reçu, nombre, Police

Le contenu généré par l’IA peut être incorrect.

Après en avoir délibéré, Monsieur Le maire n’ayant pas pris part au vote,

le Conseil Municipal :

* APPROUVE le Compte Financier Unique 2024 de la Station-Service
* DONNE pouvoir à Mr le Maire pour prendre toutes mesures nécessaires à l’exécution de la présente délibération.
* Approuvé à l'unanimité des présents et représentés

**Budget La Bade**

Une image contenant texte, reçu, nombre, Police

Le contenu généré par l’IA peut être incorrect.

Après en avoir délibéré, Monsieur Le maire n’ayant pas pris part au vote,

le Conseil Municipal :

* APPROUVE le Compte Financier Unique 2024 du lotissement de la Bade,
* DONNE pouvoir à Mr le Maire pour prendre toutes mesures nécessaires à l’exécution de la présente délibération.
* Approuvé à l'unanimité des présents et représentés

1. **Affectations des résultats Budget Commune et Budgets annexes : Station-service/Lotissement La Bade**

**Budget Commune**

|  |  |
| --- | --- |
|  | L’excédent d’investissement est reporté sur le budget 2025  On propose d’affecter 100000 € de l’excédent de fonctionnement en apport d’investissement 2025. |

**Budget Station-service**

|  |  |
| --- | --- |
|  | Fonctionnement :  Le déficit de 2024 s’ajoute au déficit de 2023 |

**Budget La Bade**

|  |  |
| --- | --- |
|  | Fonctionnement :  Le déficit de 2024 s’ajoute au déficit de 2023 |

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

* APPROUVE les affectations de résultats des différents budgets,
* DONNE pouvoir à Mr le Maire pour prendre toutes mesures nécessaires à l’exécution de la présente délibération.
* Approuvé à l'unanimité des présents et représentés

1. **Subvention 2025 : associations**



Par absence d'étude de l'ensemble des dossiers, ce point a été reporté au conseil suivant.

1. **Vote du Budget Primitif 2025 : Budget Commune Budget Commune et Budgets annexes : Station-service/Lotissement La Bade**

**Budget Commune**

|  |  |  |
| --- | --- | --- |
|  |  | Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal vote le Budget Primitif « Commune » pour l’année 2025 :  SECTION DE FONCTIONNEMENT  • Dépenses : 1 584 671.99 €  • Recettes : 1 817 434.29 €  La section de fonctionnement est en suréquilibre.  SECTION D’INVESTISSEMENT  • Dépenses : 4 153 058.44 €  • Recettes : 4 368 655.10 €  La section d’investissement est en suréquilibre. |

* Approuvé à l'unanimité des présents et représentés

**Budget Station-service**

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal vote le Budget Primitif

« Station-service » pour l’année 2025 :

SECTION DE FONCTIONNEMENT

* Dépenses : 980 475.86 euros
* Recettes : 980 475.86 euros

La section de fonctionnement est équilibrée.

SECTION D’INVESTISSEMENT

* Dépenses : 106 718.48 euros
* Recettes : 106 718.48 euros

La section d’investissement est équilibrée.

* Approuvé à l'unanimité des présents et représentés

**Budget La Bade**

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal vote le Budget Primitif

« Lotissement de la Bade » pour l’année 2025 :

SECTION DE FONCTIONNEMENT

* Dépenses : 548 102.66 €
* Recettes : 548 102.66 €

La section de fonctionnement est équilibrée.

SECTION D’INVESTISSEMENT

* Dépenses : 152 070 €
* Recettes : 152 070 €

La section d’investissement est équilibrée.

* Approuvé à l'unanimité des présents et représentés

**5. Convention de servitudes ENEDIS lotissement de la bade.**

Pour desservir le lotissement de la bade, la commune doit passer deux conventions de servitude avec ENEDIS sur les parcelles AA 233 et AA 149.

Après échange et discussion, le Conseil Municipal :

* Accepte les termes des conventions
* Autorise Monsieur le Maire à signer les conventions
* Approuvé à l'unanimité des présents et représentés

**Questions diverses :**

1. **Avenant à la convention DSP SEM des Bauges**

Le Maire informe le Conseil Municipal qu'une convocation du SMSB pour un conseil syndical comporte une délibération modifiant le contenu de la DSP signée avec la SEM des Bauges, supprimant le secteur skiable d'Aillon 1000 et proposant quelques aménagements pour la diversification du secteur.

Le Maire a demandé une entrevue avec Madame la Secrétaire Générale de la Préfecture pour connaître la légalité d'une telle modification de la DSP, et également savoir si il était normal que ni la Présidente du SMSB, ni le Président de la SEM , n'aient tenu informé les membres du Conseil syndical ou du Conseil d'administration de ces tractations.

Prochain conseil le 1er avril 2025

La séance est levée à 22h

Le Maire, Le Secrétaire de séance



Serge TICHKIEWITCH Amandine PAGET